FINZZLE GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 2 404 389 euros
Siège social : 11 avenue Parmentier
31200 TOULOUSE
SIREN 413 583 022 RCS TOULOUSE

Certifié conforme à l'original

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2025

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société FINZZLE CAPITAL dans ses fonctions de Président venues à expiration à la date de ce jour et ce pour une durée d'un an, renouvelable lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

En qualité de Président, FINZZLE CAPITAL, disposera du pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers dans la limite de l'objet social et des pouvoirs dévolus par les statuts, des pouvoirs attribués à la collectivité des actionnaires.

Le Président exercera ses fonctions dans les mêmes conditions de rémunération que celles applicables lors de l'exercice précédent.

Vote pour : unanimité

Vote contre : —

Abstention : —

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. Philippe LAUZERAL dans ses fonctions de Directeur Général Délégué venues à expiration à la date de ce jour et ce pour une durée d'un an, renouvelable lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Il se poursuivra jusqu'à la date de l'Assemblée Générale destinée à statuer sur le comptes annuels de l'exercice en cours.

Le renouvellement est approuvé aux mêmes conditions de rémunération qu'accordées lors de sa nomination du 19 avril 2017.

FINZZLE GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 2 404 389 euros
Siège social : 11 avenue Parmentier
31200 TOULOUSE
SIREN 413 583 022 RCS TOULOUSE

En qualité de Directeur Général Délégué, M. Philippe LAUZERAL est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Le Directeur Général Délégué représente la société à l'égard des tiers.

Vote pour : unanimité

Vote contre : ——

Abstention : ——

Cette résolution est adoptée.